

SUR LA PROVENANCE TERRITORIALE DES IMMIGRES VALAQUES DANS LE ROYAUME DE POLOGNE (XIV^e - DEBUT DU XVI^e SIÈCLES)

Grzegorz Jawor*

Mots clé: Pologne, les XIV^e-XVI^e siècles, les valaches, immigration, droit valaque

Cuvinte cheie: Polonia, secolele XIV-XVI, valahi, imigrație, drept valah

Il est hors de doute que les immigrants représentant l'ethnie roumaine qui venaient sur le territoire du Royaume de Pologne disposaient d'un instrument efficace de la colonisation, en particulier, des terrains montagneux et des zones sub-montagneuses de la Petite -Pologne et de la Ruthénie Rouge. Il s'agit de ce qui était communément appelé «droit valaque» ou «droit des Valaques». Son aspect économique se traduisait, en général, à travers la combinaison des occupations pastorales, l'agriculture et l'exploitation des bois en fonction de la réalité locale et en proportions différentes. Nous avons déjà traité en détail de divers problèmes liés à ce courant colonisateur dans une monographie¹. Dans la présente étude je propose d'analyser les sources d'informations utiles pour approfondir le problème annoncé dans le titre.

Le terme «Valaque» (*Valachus, Valachi, Wołoszyn*) employé habituellement dans les textes médiévaux n'est pas pertinent dans le cas de mon étude, puisqu'il désignait tous les éléments de l'ethnie roumaine sans égard à leur provenance territoriale. Ce ne sont que quelques emplois du terme qui touchent à une contrée concrète. Étant donné la proximité géographique, le territoire de la Ruthénie Rouge était colonisé de deux directions: celle de Moldavie et celle de Transylvanie (appartenant à l'Hongrie à l'époque) avec le

* Université Marie Curie-Skłodowska de Lublin, Pologne, e-mail: grzegjaw@poczta.onet.pl.

¹ G. Jawor, *Osady prawa wołoskiego i ich mieszkańcy na Rusi Czerwonej w późnym średniowieczu*, Lublin, 2000, p. 227; 2^e éd. II, Lublin, 2004; l'édition roumaine *Așezările de drept valah și locuitorii lor din Rutenia Roșie în Evul Mediu târziu*, Iași, 2013, p. 274. J'ai abordé plusieurs questions relatives aux migrations valaques dans l'article récemment publié *Pasterstwo na obszarach górskich Rusi Czerwonej i Małopolski od XIV do połowy XVI wieku*, in *Кризь століття. Студії на пошану Миколи Крикуна з нагоди 80 – річчя*, Lviv, 2012, p. 35–42 ainsi que dans quelques textes qui n'ont pas encore été édités.

comitat de Maramureș et du territoire de Munceag (Ruthénie subcarpatique). Le document instaurant le *kniaziostwo* de Brzegi Dolne (près d'Ustrzyki Dolne), dans le *starostwo* de Przemyśl ne laisse pas de doute sur la provenance des habitants. Pour la première fois le droit de propriété a été accordé à Zaneck, *kniaź* de Starzawa en 1502 par le *starosta* de Przemyśl Stanisław Kmita. Ce privilège a été confirmé à Iwon Janowicz le Transylvain (*Transilvanus*) et son frère sept ans plus tard. C'était une récompense pour les mérites de l'époque de la guerre avec la Moldavie. Les désignations employées à propos d'Iwon Janowicz dans le document émis par la chancellerie royale: *nobilis vir* et *miles noster* prouvent son haut statut social². Le père des frères s'appelait Stefan Jancz. Il habitait le village Wajmag (Wonihowe), situé en Ruthénie subcarpatique, près de la confluence de la Terebla et de la Tisa³. Les frères ont aussi fait venir d'autres colons, eux aussi valaques, immigrés d'Hongrie⁴. Dans le cas de Smolnica, village valaque à quelque 33 km de Przemyśl qui faisait partie du même *starostwo*, l'instauration du *kniaziostwo* en 1437 récompensait l'établissement des colons valaques (roumains) qui étaient venus d'Hongrie, leur provenance exacte n'étant pas précisée⁵. Dans le contexte de l'installation des colons dans le village valaque Makowa situé dans la même région on mentionne la contribution du *kniaź* Elias Wołoch et ses ancêtres⁶. L'Hongrie comme lieu de provenance des Valaques est citée dans un document émis par le prince Ladislas Opolczyk, gouverneur de la Ruthénie Rouge entre 1371-1379. En 1377 ou 1378 il a sanctionné le privilège octroyé à Stanislas Bliźnicz par le *dux* Georges Narymuntowicz concernant le village Uroż situé sur la rivière Bystrzyca, dans la région de Przemyśl. On peut y lire que Stanislas Bliźnicz et ses frères sont venus d'Hongrie et servaient le prince Georges⁷.

² A. Stadnicki, *O wsiach tak zwanych wołoskich na północnym stoku Karpat*, (l'introduction et les documents), Lviv, 1848, p. 63-64.

³ M. Augustyn, *Dzieje rodzin szlacheckich herbu Przestrzał od XVI do XVIII*, in *Bieszczad*, 9, Ustrzyki Dolne, 2002, p. 9-13.

⁴ A. Stadnicki, *O wsiach*, p. 63-64: *Ac in advocandis secum ex terris Ungariae hominibus et vastitatibus Regni Nostri Poloniae excolendis solertia plurimum praesumentes.*

⁵ *Zbiór dokumentów małopolskich*, ed. Kuraś i I. Sułkowska-Kuraś, parties 1-8, Wrocław, 1962-1976 (depuis sous le sigle ZDM), p 5, n° 1426: *quod homines locat et evocat de Ungaria et aliis terris.*

⁶ *Akta grodzkie i ziemskie z czasów Rzeczypospolitej Polskiej z archiwum tak zwanego bernardyńskiego we Lwowie*, Lwów, 1869-1935 (depuis sous le sigle AGZ), VI, n° 58 de 1464: *que ipsum ex eius fidelitate et valencia pro incolacione ville regalis dicte Makowa comendabit.*

⁷ ZDM, 4, n° 1043: *quia evocavit eos de Ungarie terra.*

On rencontre aussi des traces des Valaques originaires des terres contrôlées par les Hongrois dans la région de Sanok. Nan qui allait exercer une importante fonction du voïvode des Valaques de Sanok était le propriétaire du village Niebieszczany, au sud de Sanok⁸. Quand ses descendants, quelques décennies plus tard, en 1430, réalisaient l'échange de ce village, dans le document établi à cette occasion, ils ont introduit l'obligation de protéger l'acquérant contre les demandes des parents - Valaques qui vivaient en Hongrie⁹. A. Fastnacht se doutait que Nan ou ses cognats étaient venus de Maramureş¹⁰.

Quelques informations concernent l'avancement de la vague de colonisation valaque à travers les terrains voisins de la Ruthénie subcarpatique et de la Slovaquie de l'est contrôlées par l'Hongrie. Le surnom des *kniaź* (chefs de village dont le pouvoir était institué par le droit valaque) de Morochów, Zahoczew et Rudawka (la terre de Sanok) suggère qu'ils étaient originaires de Munceag ou de ses alentours¹¹. Les *kniaź* de Szczawne et ceux d'Odrzechowa (les deux villages situés dans le même territoire) étaient apparentés, à leur tour, aux Valaques qui habitaient les localités Kryśłowiec (actuellement Krišlovce), Pczelin (Pcoliné), Świdnik (Svidnik) et Woronów (Vranov sur Toplou) dans le nord-est de la Slovaquie¹². Dans le cas de la terre de Sanok notre attention porte sur l'emploi du mot *Oláh*, variante hongroise du terme Valaque (*Wołoch* en polonais) à la charnière des XIV^{ème} et XV^{ème} siècles. On employait ce mot en se référant aux nobles ainsi qu'à de simples paysans des villages valaques. C'est encore un indice qui suggère la direction des migrations des Valaques de Sanok. Le village Kuntzendorf (nommé plus tard Poraż) qui avait reçu le droit de Magdebourg a été concédé au chevalier Józef Olach par la reine hongroise Marie en 1383. La localité confinait avec le village de Niebieszczany, mentionné ci-dessus¹³. De plus, *Olochialis Tatiana*,

⁸ *Ibidem*, n° 1030 de 1376 et 1072 de 1386.

⁹ AGZ, XI, n° 419: *uti arestacio facta est de partibus Hungarie per quosdam Walacho*.

¹⁰ A. Fastnacht, *Osadnictwo ziemi sanockiej w latach 1340-1650*, Wrocław, 1962, p. 218.

¹¹ *Iaczko Mynkacz knaz de Mrochowa*. Son fils qui s'appelait Michno habitait Zahoczew – AGZ, XVI, n° 889 de 1472 r. Il était peut-être apparenté au *kniaź* de Rudawka: *providus Ivan Mankacz, scultetus hereditarius de eadem Rudawka*, mentionné en 1517 et 1521 r. - Les Archives Centrales d'Etat d'Ukraine à Lviv (depuis sous le sigle CPAHL), *Księgi grodzkie sanockie*, Ф. 15, on. 1, cnp. 9, k. 83 et 219.

¹² AGZ, XVI, n° 3699 z 1525; A. Fastnacht, *Słownik historyczno-geograficzny ziemi sanockiej w średniowieczu* (depuis sous le sigle SHG). Edition établie par A. Fastnacht-Stupnicka et A. Gąsiorowski, partie 3, Kraków, 2002, p. 8.

¹³ SHG 3, p. 47; T. M. Trajdos, *Początki osadnictwa Wołochów na Rusi Czerwonej*, in

épouse d'un catholique Jan (Jean) habitait, en 1425, le village Rajskie qui faisait partie des biens de la famille Kmita de Wiśnicz¹⁴. Il faudrait noter aussi que la désignation *Hongrois-Ungari* que l'on trouve dans les sources sur la terre de Sanok et employée fréquemment à propos des nobles qui recevaient des propriétés foncières peut être relative à l'appartenance à l'état et non pas à l'identité nationale. En conséquence, il n'est pas certain combien de nobles valaques venus sur les territoires polonais sont erronément pris pour hongrois. Le destinataire du document émis par le roi Casimir le Grand - *dilectus familiaris noster Stephanus Wangrzin*, c'est-à-dire Hongrois est un exemple typique de la situation que l'on vient de décrire. Grâce à ce document, en 1368, il a obtenu les villages de Rybotycze, Huwniki et Sierakowce sur la terre de Przemyśl en fondant de cette manière l'éminente famille de Rybotycki qui utilisaient le blason *Sas*¹⁵. En réalité, il possédait ces terres avant, puisqu'il était présent (sous le nom de *Щепанъ Волошинъ Рыботицкый*) sur la liste des témoins du document établi en 1359 par le pape de Bolestraszyce qui exerçait la fonction de l'écrivain du *starosta* de Przemyśl. Sans doute, il n'était pas hongrois, mais valaque. Cette opinion est répandue dans l'historiographie depuis longtemps et l'origine valaque de cette famille ne peut pas être mise en doute actuellement¹⁶. Dans le siècle suivant la famille de Rybotycki a développé une intense action de colonisation dans ses biens en se servant du droit valaque¹⁷.

Les exemples des migrations du Royaume de Hongrie mentionnés ci-dessus sont d'une part une preuve de l'arrivée des Roumains sur les terrains situés au nord des Carpates, mais, de l'autre part, ne donne que très peu d'informations sur l'échelle de ce phénomène. Quoique ces exemples soient nombreux, ils concernent des cas individuels ou ceux de petites communautés

Lemkowie w historii i kulturze Karpat, réd. J. Czajkowski, partie 1, Rzeszów, 1995, p. 207.

¹⁴ AGZ, XI, n° 168: *Johannes de Ralszke catholice fidei coram iudicio constitutus (...) se obligavit, quod si cohabitaret mulieri non baptizate Olochiali Tatiana dicte.*

¹⁵ *Kodeks dyplomatyczny Małopolski*, éd. F. Piekosiński, III, Kraków, 1886, n° 807.

¹⁶ AGZ, VIII, n° 3. C. L. Wyrostek, *Ród Dragów-Sasów na Węgrzech i Rusi Halickiej*, in *Rocznik Polskiego Towarzystwa Heraldycznego*, XI, Lwów, 1931, p. 31-33; S. Metes, *Emigrari românești din Transilvania în secolele XIII-XX*, București, 1977, p. 23; J. Czajkowski, *Dzieje osadnictwa historycznego na Podkarpaciu i jego odzwierciedlenie w grupach etnicznych*, in *Lemkowie w historii i kulturze Karpat*, réd. J. Czajkowski, partie 1, Rzeszów, 1995, p. 27-166.

¹⁷ K. Wolski, *Osadnictwo dorzecza górnego Wiaru w XV*, in *Annales UMCS*, sectio B, 11, 1956, p. 23-25.

qui habitaient de différents villages. Il faut attribuer une importance plus grande à la correspondance diplomatique entre le hospodar Bogdan III le Borgne et le roi polonais Sigismond I^{er} le Vieux. Il en résulte que l'encouragement à la colonisation, en particulier, de la Podolie et de la terre de Halicz, c'est à dire des terrains confins à la Moldavie était une activité menée à grande échelle et, pour cette raison, provoquant des protestations des Moldaves. En 1510 une plainte a été portée contre les *starosta* polonais des zones frontalières. Ils ont été accusés de ne pas avoir livré les fugitifs de Moldavie et d'avoir incité les paysans moldaves à venir en Pologne, au pays de «la grande liberté»¹⁸. Cette affaire a eu sa continuation l'année suivante. Alors, on a dénoncé les sujets du roi de Pologne, organisateurs des migrations en Moldavie: *colones eius e Volachia evocant, status et signa libertatis erigendo*¹⁹. Ces immigrés moldaves se dirigeaient surtout vers les régions voisines de la Podolie et de la Pokutie. Mise à part les actions organisées, les migrations transfrontalières (dans les deux directions) des paysans pouvaient avoir un caractère spontané. Ce chaos dans la zone frontalière est bien reflété par une note du tableau de recensement des conscrits de la terre de Kolomyia de 1564²⁰. Une transgression massive de la frontière a eu pour conséquence l'augmentation du pourcentage de Moldaves dans la population locale. À leur tour, les linguistes trouvent beaucoup d'informations sur le bilinguisme ruthéno-roumain des habitants de la Pokutie²¹. Les hospodars dénonçaient maintes fois les *starosta* polonais comme inspireurs de ces migrations²². De nombreux actes de déloyauté envers la Pologne de la part de la population locale pendant les conflits dont ces territoires faisaient l'objet à la charnière des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles avaient certainement leurs sources dans les traditions ethniques de communauté qui

¹⁸ *Sprawy wołoskie za Jagiellonów. Akty i listy*, éd. A. Jabłonowski, Warszawa, 1878, in *Źródła dziejowe*, 10, n° 28.

¹⁹ П.В. Советов, *О праве перехода зависимых крестьян в Молдавии XV-середины XVI вв. (Опыт исследования договорных грамот)*, in *Известия Академии Наук Молдавской ССР*, 11, 1962, p. 11-13.

²⁰ Archives Centrales des Actes Anciens à Varsovie (depuis sous le sigle AGAD), Archives du Trésor Central, section I, sign. 19, k. 298: *Colomyensis districtus circa fines Valachie, in quo diverse solvunt*, abovym tu chlop dzis a nazayutrz do Wołoch idzie.

²¹ J. Janów, *Wpływ słownictwa rumuńskiego na Podkarpacie, osobliwie na gwarę huculską*, in *Sprawozdania Towarzystwa Naukowego we Lwowie*, 16, 1938, n° 1, p. 23-48; S. Hrabec, *Nazwy geograficzne Huculszczyzny*, Kraków, 1950, *passim*.

²² *Sprawy wołoskie za Jagiellonów. Akty i listy*, éd. A. Jabłonowski, Warszawa, 1878. *Źródła Dziejowe*, 10, n° 28, p. 34-35, 58.

unissaient les Moldaves et les nobles de Pokutie. Ces derniers usaient le blason *Sas* qui, en Pologne, était souvent attribué aux immigrés de Moldavie²³.

Il existe de rares informations qui prouvent directement l'installation de quelques nobles moldaves dans de différentes zones de la Ruthénie Rouge. Sur la terre de Przemyśl, par exemple, *Wasko Barinowsky Moldavita* était le preneur de quelques villages qui faisait partie des biens de la couronne. Il a été récompensé de cette manière par Jean I^{er} Albert Jagellon pour ses mérites de l'époque de la guerre avec la Moldavie²⁴. Postérieurement le bail serait poursuivi par son fils: *nobilis Thador Moldavus seu Valachus*²⁵. Les Moldaves sont parvenus encore plus loin dans le nord: Hryc Dubina *Moldavus* a été nommé *wójt* (chef de ville) héréditaire de Szczurowice (voïvodie de Bełż), localité, assez distante de la zone submontagneuse qui a obtenu son statut en 1525²⁶. Le surnom *Moldawszky* (enregistré une seule fois) de Jacek Rączka, l'un des *kniaź* d'Odrzechowa (la terre de Sanok) peut suggérer la provenance des habitants de ce village²⁷. Les *kniaź* de Odrzechowa étaient apparentés à ceux de Radoszyce et Szczawne, localités situées sur la Route Hongroise, d'où les affaires communes et les cessions de biens immobiliers²⁸. Cependant, en 1530, l'un des membres de ce groupe de personnes associées par une parenté, Jaczko Woszczyńska de Radoszyce a obtenu du roi polonais Sigismond I^{er} le Vieux le privilège de coloniser les environs de la localité d'Oslawica (autrefois: Zgniła Oslawica) selon *ius moldaviense seu valachicum*. Cette désignation du droit valaque comme droit moldave, unique sur ce terrain, défend la thèse de l'origine moldave des *kniaź* et, peut-être, des autres habitants des villages appartenant au roi mentionnés ci-dessus.

Jusqu'à présent, les recherches n'ont pas tranché la question sur la cause (ou les causes) qui avait poussé des groupes valaques à migrer dans le Royaume de Pologne. Néanmoins, on a élaboré toute une liste de motifs possibles. On a observé que de nombreux conflits déclenchés par la lutte

²³ G. Jawor, *Osady*, p. 180.

²⁴ AGAD, *Metryka Koronna* (depuis sous le sigle MK), sygn. 19, k. 68 de 1502; MK 24, k. 246v de 1510

²⁵ CPAHL, *Księgi ziemskie przemyskie*, F. 14, op. 1, spr. 6, k. 871 de 1512; *Księgi grodzkie przemyskie*, Φ. 13, on. 1, crp. 1, k. 1179 de 1510

²⁶ A. Janeczek, *Osadnictwo pogranicza polsko-ruskiego. Województwo bełskie od schyłku XIV do początku XVII w*, Wrocław, 1991, p. 173; R. Szczygieł, *Lokacje miast w Polsce XVI wieku*, Lublin, 1989, p. 304.

²⁷ AGZ, XVI, n° 3419.

²⁸ SHG, 3, p. 74-75.

pour la dignité du hospodar motivaient les boyards qui représentaient les intérêts des candidats vaincus à quitter la Moldavie et la Valaquie. La montée de la pression turque au cours du XV et du XVI siècle influait aussi sur ces décisions²⁹. En Transylvanie (qui appartenait à la Hongrie à l'époque) le statut des boyards valaques, était réduit au niveau des serviteurs: mise à part le service militaire, ils exerçaient des travaux typiques pour les plébéiens, y compris une corvée restreinte³⁰. Leurs migrations étaient appuyées par les rois polonais. De leur point de vue le service militaire effectué par les immigrés était utile pour mieux contrôler la zone frontalière, tellement agitée. Cela entraînait fréquemment l'attribution des terrains aux boyards et celle des titres de noblesse aux plébéiens (*kniaź* et *krajnik* en particulier)³¹. Dans le cas des couches sociales plus basses les migrations étaient une conséquence d'une augmentation importante du taux de natalité qui entraînait la nécessité d'agrandir des troupeaux et des pâturages. Comme facteurs qui poussaient à prendre la décision sur la migration, il faut aussi réitérer les invasions tartares et turques, l'intensification de troubles sociaux dans la Transylvanie du XV^{ème} siècle (révoltes des paysans), le bas statut des Valaques dans la société locale et, pour terminer intérêt croissant des grands seigneurs pour les terrains situés plus haut, ce qui provoquaient les expulsions des bergers³².

Les grands seigneurs polonais considéraient ces immigrés comme un instrument utile à coloniser les montagnes, c'est pour cela qu'on les encourageait à migrer en créant des conditions et des normes juridiques

²⁹ D. D. Mototolescu, *Ius valachicum în Polonia*, București, 1916, p. 11.

³⁰ K. Kadlec, *Valaši a valašské právo v zemích slovanských a uherských. Suvodem podavajícím přehled theorii o vzniku rumunského národa*, Praha, 1916, p. 192.

³¹ G. Jawor, *Osady*, p. 77; idem, *Wołoskie wspólnoty terytorialne w średniowiecznej Polsce. (Wojewodowie i okręgi wołoskie na Rusi Czerwonej na przełomie XIV - XV wieku)*, in *Центральна і східна Європа в XV-XVIII століттях: Питання соціально-економічної та політичної історії. До 100-річчя від дня народження Професора Дмитра Похилевича*. За ред. Л. Зашкільняка та М. Крикуна, Львів, 1998, p. 87–94; P. Dąbkowski, *Wołosi i wołoskie prawo w dawnej Polsce*, in *Studia historyczne ku czci S. Kutrzeby*, 1, Kraków, 1938, p. 110.

³² K. Dobrowolski, *Studia nad kulturą pasterską w Karpatach północnych. Typologia wędrowek pasterskich od XIV-XX wieku*, in *Wierchy*, R. 29, 1960, p. 18; A. Fastnacht, *Osadnictwo*, p. 222; J. Štika, *Moravské Valašsko. Jeho vznik a vyvoj*, Ostrava, 1973, p. 20; Reychman, *Zagadnienie osadnictwa wołoskiego w Karpatach w rumuńskiej literaturze naukowej lat ostatnich*, in *Roczniki Dziejów Społecznych i Gospodarczych*, 8, 1939-1945, cahier 2, p. 298.

favorables à s'y installer³³. Sans faire d'analyses détaillées concernant la situation des paysans en Pologne, en Moldavie et en Transylvanie il n'est pas possible de définir ce que signifiait l'appel à venir en Pologne, «au pays de la grande liberté» comme a écrit un hospodar moldave dans une lettre adressée au roi Sigismond I^{er} le Vieux en 1510³⁴.

De nombreuses prémisses qui se basent sur les sources suggèrent que, mise à part les migrations spontanées des Valaques, il y en avait qui résultaient d'actions organisées avec la participation des Valaques installés en Pologne depuis quelque temps. Ces derniers maintenaient toujours les contacts avec leur ancienne patrie. J'ai déjà mentionné les personnes désignées dans les sources latines par le terme *evocatori* qui faisaient venir des colons valaques. Les termes *vocatio*, *vocator* sont employés à l'occasion de la fondation de nouveaux villages dans la zone de Bieszczady qui faisait partie du *starostwo* de Sambor. Dans ce cas-là il manque d'information sur l'origine des immigrés. Le titre du *kniaź* de Kotów, village fondé en pleine forêt a été attribué par Sigismond I^{er} le Vieux à l'honorable Popiel appelé *vocator* dans le texte. Le cas du village Derewno situé dans la même zone était pareil. Jaczko, *kniaź* de Derewno a reçu ce titre *ad hominem vocationem et meliorem collocationem earundem villaris*³⁵. Les titres héréditaires des *kniaź* étaient récompenses pour les efforts et dépenses des *evocatori*. Naturellement, cela fait penser à la fonction de l'entrepreneur - *locator* dans le processus de la fondation basée sur le droit allemand. Il est hors de doute que le *vocatio*, dans le cas des nobles valaques, était initié aussi par les autorités politiques de Ruthénie Rouge qui visaient à réaliser leurs plans à l'aide des immigrés valaques³⁶.

La théorie des réseaux migratoires, si répandue actuellement, met en évidence l'importance des immigrés déjà installés qui faisaient venir de nouveaux colons. Selon les partisans de cette théorie la décision sur la migration est influencée surtout par les relations interpersonnelles entre les anciens et les futurs émigrés. Des immigrés déjà installés constituent une première source d'informations infaillibles sur les bons et les mauvais côtés de la vie dans les contrées - cibles de la colonisation³⁷. Ici, il faut noter que la

³³ T.M. Trajdos, *Początki osadnictwa Wołochów na Rusi Czerwonej*, in *Łemkowie w historii i kulturze Karpat*, red. J. Czajkowski, 1, Rzeszów, 1993, p. 209.

³⁴ *Sprawy wołoskie*, n° 28.

³⁵ AGAD, sign. 34, k. 95v-96.

³⁶ G. Jawor, *Wołoskie wspólnoty*, p.87-94.

³⁷ W. Janicki, *Przegląd teorii migracji ludności*, in *Annales UMCS*, sectio B, LXII/14, 2007, p. 292.

société valaque se distinguait par le maintien des liens familiaux, groupaux et patrimoniaux entre les générations successives³⁸.

Si les débuts de la vague valaque de colonisation dirigée vers le nord laissent des doutes, il en est de même avec son affaiblissement. Les migrations transfrontalières n'ont jamais cessé, mais, au cours du XVI^{ème} elles perdent de l'importance et les fondations postérieures selon le droit valaque étaient réalisées de plus en plus souvent par la population locale ruthénisée qui habitait d'anciens villages valaques et dont les ascendants étaient venus dans le siècle précédent en subissant une facile assimilation. Les villages fondés au XVI^{ème} siècle étaient fréquemment peuplés par l'ethnie ruthène³⁹. Il est à souligner qu'une rapide augmentation du nombre de villages montagnards a entraîné l'épuisement des terrains où les immigrés pourraient s'installer. Les migrations au XVI^{ème} siècle n'étaient pas, non plus, favorisées par le modèle de l'exploitation agricole basée sur le servage et la corvée qui préférait l'agriculture aux pratiques pastorales. À cette époque-là, la promotion sociale des nouveaux-venus n'était plus possible, puisque les titres de *kniaź* héréditaires étaient éliminés et le groupe social des nobles se fermait aux plébéiens plus ambitieux⁴⁰. Il convient de consentir à l'opinion d' A. Janeczek, selon lequel, au XVI^{ème} siècle, les questions évoquées sont explicables en premier lieu par des raisons juridiques, après, par l'économie pastorale et, à un moindre degré, par le substrat ethnique valaque⁴¹.

Pour conclure ces brèves réflexions je propose quelques remarques générales. Il semble que les recherches dans les sources provenant du bas moyen-âge accessibles dans les archives polonaises ne puissent plus donner

³⁸ L. Wyrostek, *Ród Dragów-Sasów*, p. 126, 136-137; P. Dąbkowski, *Wołosi, passim*; G. Jawor, *Elity osad prawa wołoskiego na Rusi Czerwonej. Przemiany i trwanie (na przykładzie wsi Lubyca w województwie belskim od XV do połowy XIX w.)*, in *Średniowiecze Polskie i Powszechne*, réd. J. Sperki i B. Czwojdrak 3(7), Katowice, 2011, p. 227-241.

³⁹ G. Jawor, *Współistnienie grup etnicznych na Rusi Czerwonej w XV-XVI wieku na przykładzie stosunku do społeczności wołoskich*, in *Annales UMCS*, sectio F, Historia, LII/LIII, 1997/1998, p. 53-65

⁴⁰ В.Ф. Інкін, *Крестьянский общинный строй в галицком Прикарпатье. (Опыт сравнительного изучения поземельных союзов). Автореферат диссертации*, Львов, 1978, с. 14; J. Štika, *Moravské Valašsko*, p. 408-417; F. Ulicný, *Zaciatky Rusínov na Slovensku*, in *Początki sąsiedztwa. Pogranicze polsko-rusko-słowackie w średniowieczu Materiały z konferencji-Rzeszów 9-11 V 1995*, réd. M. Parczewski, Rzeszów, 1996, p. 469; K. Dobrowolski, *Migracje wołoskie na ziemiach polskich*, Lwów. (Odbitka z Pamiętnika V Zjazdu historyków polskich), Lwów, 1930, p. 13.

⁴¹ A. Janeczek, *Osadnictwo*, p. 185.

de nouvelles issues. Même si l' on réussissait à trouver quelques informations sur des migrations isolées des Valaques, cela ne faciliterait pas les réponses à plusieurs questions fondamentales. Je pense surtout au problème de l'évaluation des dimensions de ce phénomène, ainsi qu'à celui qui consiste à indiquer les éléments du droit valaque qui seraient apparus sur les territoires polonais avec les immigrants valaques. On pourrait espérer que dans le futur il sera possible de créer un groupe polono-roumain de chercheurs qui pourraient s'occuper d'une manière approfondie de ces questions.

DESPRE LOCUL DE ORIGINE AL IMIGRANȚILOR VALAHI ÎN REGATUL POLONIEI (SEC. XIV – ÎNC. SEC. XVI)

Rezumat

Studiul de față își propune să analizeze o serie de surse care oferă informații utile referitoare la proveniența teritorial-geografică a valahilor stabiliți în regatul Poloniei în perioada medievală. Termenul de „valah” folosit în mod obișnuit în textele medievale nu este adecvat cercetării de față, deoarece el desemnează toate elementele etniei române, indiferent de locul lor de origine. Spațiul de așezare a acestor imigranți valahi a fost cu predilecție Rutenia Roșie, care a fost colonizată din două direcții: dinspre Moldova și dinspre Transilvania, inclusiv din comitatul Maramureșului și teritoriul Munceagului (Rutenia subcarpatică).

Acești imigranți de etnie română, care s-au stabilit pe teritoriul regatului Poloniei, au dispus de un spațiu adecvat colonizării, respectiv zonele montane și submontane ale Poloniei Mici și ale Ruteniei Roșii. Aici s-au constituit acele așezări de „drept valah” sau de „drept al valahilor” care, sub aspect economic, au combinat ocupațiile pastorale, agricultura și exploatarea lemnului în funcție de specificul zonei de locuire. S-au constituit așa-numitele *kniazostwo*, ale căror cnezi (*kniaz*) au fost conducători de sate în care puterea s-a fundamentat pe „dreptul valah”.

Nu sunt bine cunoscute cauzele care au determinat anumite grupuri de valahi să emigreze în regatul Poloniei. Se poate presupune că în Moldova și Muntenia, de pildă, luptele pentru domnie i-au determinat pe unii boieri care au susținut partida învinsă să se refugieze în regatul învecinat. În Transilvania însă, statutul cnezilor români a fost redus în multe zone la un nivel inferior, astfel încât acești prestau, pe lângă serviciul militar și o serie de activități iobăgești. În cazul lor, emigrare a fost sprijinită de regalitatea poloneză interesată ca acești imigranți să își exercite capacitățile lor militare, apărând zonele de frontieră mai vulnerabile.